

De : [Boula, Dominic](#)
A : [Gagné, Anne-Marie](#)
Cc : [Gauthier-Ouellet, Marika](#)
Objet : RE: BAPE - Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans - DQ7
Date : 10 janvier 2022 12:07:02
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour,

Voici la réponse de Pêches et Océans Canada (MPO) à votre question du 7 janvier dernier.

Question :

De façon générale, comment considérez-vous l'avenue de compensation pour les pertes d'habitat du poisson qui consiste en l'aménagement de l'étang dans le secteur nord du pont (PA3.1, 1 de 2, p. 135) ? Plus spécifiquement, est-ce que sa connectivité avec l'étang de la Côte pourrait être une plus-value pour certaines espèces fauniques?

Réponse :

Le MPO a de sérieuses réserves quant à la qualité et la pérennité d'habitats créés à l'intérieur d'un secteur enclavé et fortement anthropisé (accessibilité via un ponceau, bretelles d'autoroute présentes autour de l'aménagement, conception, etc.) et en a déjà informé le promoteur. Cependant, s'il est démontré que ces habitats sont susceptibles d'être utilisés par différentes espèces et qu'ils seront vraisemblablement pérennes (p. ex. aucun entretien récurrent requis pour maintenir les habitats), le MPO créditera les habitats ainsi restaurés à la hauteur de leur valeur.

Il est à noter que la valeur d'une mesure de compensation ne se détermine pas uniquement en fonction des superficies impliquées. En effet, leur valeur dépend des fonctions restaurées, améliorées ou créées pour le poisson et de leur qualité. Par ailleurs, la qualité des habitats créés dépend des critères de conception des aménagements. Dans le cas présent, ceux-ci devront être discutés et déterminés minutieusement (p. ex. présence d'un seuil à l'exutoire, gestion des eaux de drainage des autoroutes, implantation de végétation riveraine, etc.). Par exemple, l'aménagement d'un seuil de contrôle hydraulique à la sortie de l'étang visant à conserver artificiellement l'eau à marée basse comme proposé actuellement soulève plusieurs interrogations.

Selon la proposition actuelle, la connectivité entre le fleuve et l'étang serait assurée par un ponceau de 90 m de longueur. Les conditions (vitesse, profondeur, effet d'engouffrement, ensablement, etc.) devraient être favorables pour permettre aux poissons de différentes espèces et stades de vie d'accéder aux habitats aménagés et de les quitter, ce qui n'est pas nécessaire simple. Il est difficile avec le niveau d'information disponible de statuer si une connectivité avec l'étang de la Côte serait ou non profitable ou réalisable. Théoriquement, une connexion avec l'étang de la Côte aurait l'avantage d'améliorer l'accessibilité au nouvel étang

aménagé. Le tout reste à valider.

Bien que l'étang qui serait aménagé au nord du pont pourrait procurer certains gains, il demeurerait enclavé à l'intérieur d'un secteur fortement anthropisé et connecté via des structures nécessitant probablement un certain entretien à long terme, ce qui en affecterait sa valeur.

En espérant répondre adéquatement à votre question.

Salutations,

Dominic Boula, M. Sc.

Biologiste principal, Protection du poisson et de son habitat, Examens réglementaires
Direction régionale de la gestion des écosystèmes
Pêches et Océans Canada / Gouvernement du Canada
Dominic.Boula@dfo-mpo.gc.ca

Senior Biologist, Fish and fish habitat protection program, Regulatory Reviews
Regional Ecosystem Management Branch
Fisheries and Oceans Canada / Government of Canada
Dominic.Boula@dfo-mpo.gc.ca

De : Gagné, Anne-Marie <Anne-marie.gagne@bape.gouv.qc.ca>

Envoyé : 7 janvier 2022 14:26

À : Boula, Dominic <Dominic.Boula@dfo-mpo.gc.ca>

Objet : BAPE - Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans - DQ7

Importance : Haute

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance du document ci-joint.

Merci pour votre collaboration,

Anne-Marie Gagné

Coordonnatrice

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Tél. : 581 925-0679

Sans frais : 1 800 463-4732

Anne-marie.gagne@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!

